

# electricop

Spécialisé en conformité  
depuis 30 ans



Réglementation communale obligatoire (5 ans)

**Mise en conformité de l'installation électrique**  
dans votre appartement.



- Vérification du coffret de distributions
- Mise à la terre des tuyauteries
- Plans et schémas de l'installation électrique
- Réception par un organisme agréé.



*Merci de remettre  
ce document  
à votre propriétaire*

Pascal Colin  
0476 25 70 20  
[electricop@skynet.be](mailto:electricop@skynet.be)  
Promenade Hanrion 9  
4900 SPA

Ne pas jeter sur la voie publique.